

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de **CRAMANT** régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GERALDY Claude, Maire de la Commune de **CRAMANT**.

Date de la convocation : 26/03/2024

Date d'affichage : 11/04/2024

Membres présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Madame CARPENTIER Nadine absente excusée représentée par Monsieur GERALDY Claude.

Monsieur MARTINS Filipe absent excusé représenté par Monsieur GRANDREMY Thierry.

Monsieur LARMANDIER Quentin absent excusé représenté par Madame PREVOST Angéline.

Madame CROCHET Nathalie absente excusée non représentée.

Monsieur UDIMAN Reynald absent excusé non représenté.

Secrétaire de séance : Madame OYANCE Céline.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h06.

APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 12/03/2024

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2024, l'assemblée délibérante n'ayant pas de remarques ni d'observations, l'approuve à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE :

Des erreurs de montant dans la présentation ont été commises. Le Conseil Municipal n'a pas pu délibérer. Cette délibération est ajournée.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 :

La délibération précédente n'a pu être votée. Le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer. Cette délibération est ajournée.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024 :

Les délibérations précédentes n'ont pu être votées. Le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer. Cette délibération est ajournée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024 :

Les délibérations précédentes n'ont pu être votées. Le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer. Cette délibération est ajournée.

D106-2024 REVISION DE LOYER DU BAIL RURAL – EARL CHAMPAGNE PETITJEAN PIENNE :

Les parcelles

- AE 353 « LES BAS DE LA COTE » de 32 ares 24 centiares exploités pour 15 ares 04 centiares,
- AE 245 de 4 ares 52 centiares exploités pour 4 ares 46 centiares,
- Pour un total loué de 19 ares 50 centiares,

sont louées à la EARL CHAMPAGNE PETITJEAN PIENNE représentée par Madame Marie PETITJEAN, gérante de ladite société, Monsieur Denis PETIJEAN et Madame Dominique PIENNE épouse PETITJEAN tous deux associés de ladite société.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'un commun accord avec la EARL CHAMPAGNE PETITJEAN PIENNE, il a été décidé de proroger le bail en augmentant le loyer.

Le bail est renouvelé pour une durée de dix-neuf (19) années entières et consécutives à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2042.

Le métayage nature appliqué était du quart (1/4) de la récolte des biens loués. Il est convenu qu'à partir de la vendange 2024, un métayage nature du tiers (1/3) de la récolte des biens loués soit mis en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE que les parcelles

- AE 353 « LES BAS DE LA COTE » de 32 ares 24 centiares exploités pour 15 ares 04 centiares,

- AE 245 de 4 ares 52 centiares exploités pour 4 ares 46 centiares,
 - Pour un total loué de 19 ares 50 centiares,
- soient louées à la EARL CHAMPAGNE PETIJEAN PIENNE pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2042.

ACCEPTTE le changement de métayage nature qui passe du quart au tiers de la récolte des biens loués à compter de la vendange 2024.

INFORMATIONS :

- En cas d'entre plantation pour les pieds de vigne à la bouteille, il est proposé de mettre des ceps résistants aux maladies tel que Voltis.
- Plusieurs lettres de remerciements ont été envoyées concernant les compositions florales déposées pour les personnes âgées en maisons de retraite.

QUESTIONS DIVERSES :

- 8 mai : les nouveaux drapeaux sont prévus.
- Ecole : la mise de drapeaux est étudiée.
- Trou d'eau de Saran : les réparations du grillage et du portail sont prévues mais une expertise est programmée.
- Trous dans les rues : les réparations des trous dans le village sont prévues dès que le temps le permettra.
- Peinture blanche : les marquages sont prévus dès que le temps le permettra.
- Commande de panneau : la commande est passée. La livraison est attendue.
- Salle des fêtes : revoir le contrat de location.
- Trous fait par les entreprises :
- Poteaux rue du Moutier : à voir avec France Télécom.
- Fuite rue du 8 mai : toujours en cours de réparation.
- Candidature agent technique saisonnier : toujours pas de proposition.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions à traiter, la séance est levée à 22h33.

Fait à CRAMANT, le 04 avril 2024

Le Maire,
Claude GERALDY

